



Gérer les dettes de ma mère

Par **Lyly777**, le **09/06/2023** à **08:29**

Bonjour, j'ai appris hier par ma sœur que ma mère était endetté de 1600€ et ceci n'étant pas la première fois j'ai décidé de prendre les choses en mains car soyons franc, elle ne sait pas gérer ses factures. Alors, avec l'accord de mon frère et ma sœur, on a décidé que j'en prenne la responsabilité et que je l'aide dans cet gestion. Je sais que je peux être tutelle mais voilà elle 40ans, à encore toute sa tête mais juste ne gère pas ses comptes. Alors est-ce réellement nécessaire ? Y a t-il une solution hors jugement ? Comme un compte dédié uniquement à ses factures que je pourrais gérer à distance ? Un contrat de consentement, ? Et auquel cas puis-je quand même être tutelle si il y a pas d'autre solution ?

Merci à vous

Bonne journée

Par **youris**, le **09/06/2023** à **10:09**

bonjour,

la solution de placer votre mère sous une mesure de protection de majeur incapable est une solution lourde.

si tous les enfants sont d'accord, vous pouvez gérer les comptes de votre mère, mais il faudra que vous ayez une procuration sur ces comptes donc que votre mère soit d'accord.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **09/06/2023** à **11:02**

Bonjour,

Dans un tel cas, une curatelle est suffisante.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2094>